

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 V. 64** Vœu relatif au stade Jean-Bouin.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en sa séance du 13 mars 2017 ;

Considérant que la Ville de Paris a installé en lieu et place du stade omnisports Jean-Bouin un nouveau stade de rugby professionnel ; que ce projet était pour la Ville de Paris une priorité afin que la Capitale dispose de façon permanente d'une « maison du rugby » ;

Considérant que les récents soubresauts des dirigeants du Racing 92 et du Stade Français, proclamant par conférence de presse le 13 mars 2017 la prochaine fusion entre les deux clubs de rugby, avant de se rétracter moins d'une semaine après, ont révélé l'extrême fragilité du club parisien sur le plan économique ;

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, M<sup>me</sup> Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, M<sup>me</sup> Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HÉLARD, M<sup>me</sup> Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M. Grégoire CHERTOK, M<sup>me</sup> Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, M<sup>me</sup> Ann-Katrin JEGO,

Émet le vœu que :

Le stade Jean-Bouin continue à être destiné au rugby, conformément aux engagements de la Mairie de Paris.